

COURT SEJOUR – EN VUE DE MARIAGE

Le dossier doit être présenté en original + 3 copies

Les documents à fournir sont :

- 1-** Formulaire de demande de visa **signé, daté** et dont **toutes** les cases auront été complétées de façon lisible.
- 2- Trois photos** d'identité couleur avec fond blanc récente (max.3mois).
- 3-** La page d'identité du passeport et de toutes les pages utilisées. Le passeport doit être valable encore 3 mois à l'échéance du visa demandé.
- 4- L'acte de déclaration de mariage** faite à la commune belge ; cet acte doit avoir été établi dans les 6 mois précédant la demande de visa
- 5-** L'original du bulletin n°3 **légalisé** (extrait du casier judiciaire)
- 6-** L'original d'un **certificat médical** établi par le médecin agréé de l'Ambassade (docteur Laroussi Solange, avenue de Londres 58, tel. +216.71.343.753) délivré depuis moins de 6 mois.
- 7-** Documents qui prouvent que vous disposez de **moyens de subsistance suffisants** :
 - a.** Soit un engagement de prise en charge de type annexe 3 bis + composition de ménage et 3 dernières fiches de salaire pour les salariés ou dernier avertissement extrait de rôle pour les indépendants.
 - b.** Soit preuves de vos moyens financiers personnels (voir notice d'informations générales).
- 8-** La carte d'identité ou du document de séjour belge de votre partenaire en Belgique.
- 9- L'historique de la relation et la preuve du caractère durable et stable** (lettres, photos, factures, témoignages, voyages, etc...).
- 10- Une facture pro-forma d'une assurance-voyage originale** couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales, soins médicaux urgents et/ou soins hospitaliers urgents (couverture minimale de 30.000€)

TLScontakt

Adresse : Lemman center, Lac Lemman, Tunis, Tunisie
Téléphone : +216 31 369 030